

**ETAT - MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE
LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE.**

Direction Départementale des Territoires
du HAUT-RHIN
STRS-BPR

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**passé en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code
de la commande publique.**

RC

(Règlement de la Consultation)

**Études de solutions de sécurisation des falaises
sur les communes de MITTLACH et
METZERAL**

**Date et heure limites de réception des offres :
10 mars 2025 à 12h00.**

1. Objet de la consultation :

La présente consultation, lancée par les services de l'État, va permettre de sélectionner un bureau d'études qui sera chargé de concevoir des solutions de sécurisation pour deux secteurs exposés à l'aléa «chutes de blocs ».

2. Définition de la procédure :

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

3. Documents fournis aux candidats :

- l'AE – CCAP
- le CCTP
- la DPGF
- le présent règlement

4. Composition de l'offre à remettre par le candidat :

4.1 Situation juridique – références requises :

- DC1 et DC2 (téléchargeables sur le site <https://www.economie.gouv.fr/>)
- Assurance responsabilité civile
- Attestations de régularité fiscale et sociale
- Attestation du l'Honneur justifiant que le candidat respecte les dispositions énoncées aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP

4.2 projet de marché comprenant :

- l'AE-CCP dûment complété et signé,
- la DPGF signée,
- le mémoire technique :
 - la description de l'organisation projetée ;
 - la présentation des noms, titres d'études, qualifications, expérience des membres de l'équipe projet proposée pour réaliser la mission ;
 - références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
 - Un planning prévisionnel basé sur les délais contractuels et le démarrage de la mission.
 - une note méthodologique développant sommairement la démarche envisagée pour mener à bien chacune des phases de l'étude.

5. Sélection des candidatures :

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

En cas de candidatures incomplètes, l'acheteur demandera aux candidats concernés de compléter celles-ci.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par l'acheteur.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
<p><u>critère n°1, le prix des prestations noté sur 100 :</u></p> <p>Pour le critère « prix », une note sur 100 sera attribuée à chaque offre définitive selon l'application de la formule mathématique ci-après. Sous réserve qu'elle ne soit pas jugée anormalement basse, l'offre moins-disante obtiendra la note de 100.</p> $100 * \left(1 - \frac{\text{prix de l'offre} - \text{prix de l'offre moins disante}}{\text{prix de l'offre moins disante}} \right)$	40% de la note globale
<p><u>critère n°2, la valeur technique noté sur 100 :</u></p> <p>La qualité du mémoire justificatif et explicatif sera jugée au regard :</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'organisation, la qualification et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du présent et des références du candidat (20/100)- du planning prévisionnel (30/100)- de la note méthodologique précisant les principes et la démarche que le candidat envisage de mettre en œuvre pour réaliser la mission (50/100)	60% de la note globale

6. Remise de l'offre :

L'offre sera remise obligatoirement par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation utilisée pour la consultation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>).